

Interpellation citoyenne : Trafic rues Edouard Michiels/des Myosotis/Egide Van Ophem.

M. Goblet, représentant des signataires de l'interpellation citoyenne, remercie M. le Président pour l'inscription de son intervention à l'agenda de cette séance et rappelle que les problèmes de congestion dans le quartier de Stalle (rue Edouard Michiels, rue de l'Etoile, rue Egide Van Ophem, rue des Myosotis) ne datent pas d'aujourd'hui et sont dus à la pénétration des véhicules des navetteurs dans la rue de Stalle, que de nombreux automobilistes veulent éviter ou contourner en empruntant les voies résidentielles de ce quartier.

La situation s'est fortement aggravée depuis le lancement des travaux de la STIB et de Vivaqua sur le tronçon de la chaussée d'Alseberg entre le Globe et la gare de Calevoet. Ce phénomène est dû à la déviation des bus 43 et 51 ainsi qu'à la déviation du trafic lourd qui empruntait la chaussée d'Alseberg et qui maintenant passe par le quartier de l'orateur et la rue de Stalle pour atteindre le centre d'Uccle ou la ville. L'afflux provoqué par ces déviations est tel qu'il entraîne une véritable paralysie aux heures de pointe, tant le trafic est saturé. Il arrive par exemple que des bus doivent croiser des camions au carrefour très rétréci entre la rue Edouard Michiels et la rue des Myosotis et soient dans l'impossibilité de manœuvrer. Les bus pouvant difficilement faire marche arrière, cette situation engendre fréquemment un blocage complet. Ceci est d'autant plus regrettable que le Plan communal de mobilité, visant à suivre les recommandations prônées à l'échelon régional, avait promis la réalisation de la rue du Wagon. Cette voirie devait être réservée à la mobilité douce (vélos, piétons) ainsi qu'au passage des autobus. Mais vu que la construction de la rue du Wagon n'a pas été intégrée aux travaux entrepris chaussée d'Alseberg, il n'y a pas de circulation dans le tronçon médian. La construction de cette nouvelle voirie devrait donc être entreprise le plus rapidement possible.

Cependant, étant donné que la réalisation de la rue du Wagon ne peut constituer une solution immédiate, M. Goblet propose toute une série de solutions alternatives présentant l'avantage de pouvoir être mises en place rapidement.

Il serait opportun de dévier au moins une des deux lignes de bus vers la chaussée de Saint-Job, comme ce fut le cas en juillet et en août, afin de réduire le surcroît de trafic provoquant une paralysie dans le quartier.

Le croisement entre les bus qui montent et les voitures qui descendent est actuellement impossible dans la rue Edouard Michiels. La commune y a réparé les trottoirs en pure perte car les voitures sont amenées à rouler sur les trottoirs pour éviter les bus. Il serait donc utile de rétablir le sens unique, ne fût-ce que temporairement, comme ce fut le cas durant l'été.

Etant donné que cette voirie ne convient pas aux véhicules dont le poids excède 3,5 tonnes, il faudrait restaurer l'interdiction qui a été levée précédemment en installant un panneau interdisant l'accès aux camions de plus de plus de 3,5 tonnes, excepté circulation locale. Cela signifie que les bus de la STIB et de De Lijn pourront continuer à circuler sur la rue Edouard Michiels, puisqu'ils relèvent de la circulation locale, mais que les poids lourds les plus volumineux n'y auront plus accès.

Il est regrettable que des autobus vides circulent sur la rue Edouard Michiels. Il s'agit en l'occurrence de bus qui, venant du dépôt d'Anderlecht, rejoignent les lignes 43 et 51. Selon M. Goblet, le trajet de ces bus devrait être modifié, de manière à ce qu'ils empruntent la rue Longue à Drogenbos plutôt que la rue Edouard Michiels. L'orateur estime aussi que le dépôt de De Lijn, que cette société compte vendre, pourrait encore être utilisé dans un premier temps pour le stationnement de certains autobus.

Regrettant que des mesures ont été prises pour autoriser encore l'achat de bus diesel, M. Goblet souhaite que la STIB soit incitée à éviter la circulation d'autobus standards sans passagers, et ce d'autant plus que, selon un article du Soir, cette société de transports vient d'acheter des minibus électriques.

Quoi qu'il en soit, le groupe de citoyens représenté par l'orateur espère que le dialogue avec le Collège, et plus particulièrement avec l'Echevin de la Mobilité, permettra de dégager des solutions susceptibles de soulager la rue Edouard Michiels.

M. Wyngaard rappelle qu'au mois de novembre de l'année dernière, il avait interpellé le Collège au nom du groupe Ecolo à propos du trafic de transit dans ce quartier résidentiel, soumis à une pression

automobile intense en raison de sa proximité avec la rue de Stalle, la chaussée de Neerstalle et le ring. Il avait notamment évoqué dans cette intervention la possibilité de transformer ce quartier en zone 30. M. l'Echevin Biermann lui avait alors répondu que, selon le Plan communal de mobilité, l'adoption d'une telle mesure était envisageable pour l'avenue Achille Reisdorff, la rue Edouard Michiels et la rue Molenveldt mais non pour la rue des Myosotis. Encore faut-il que le Collège se décide à concrétiser les scénarios volontaristes inclus dans ce plan, établi il y a déjà une dizaine d'années.

M. Goblet émet toute une série d'autres propositions visant à limiter ce trafic de transit et à redonner une certaine qualité de vie aux habitants d'un quartier qui, selon M. Wyngaard, est parfois un peu oublié par les autorités communales. Certaines de ces propositions pourraient facilement être mises en œuvre car elles ne sont guère coûteuses. C'est notamment le cas de l'installation d'un sens interdit pour limiter la circulation locale. En revanche, d'autres suggestions sont plus ambitieuses, comme par exemple celle visant à récupérer le dépôt de De Lijn afin d'y mettre une part du charroi de la STIB. L'aménagement de la rue du Wagon, dont on parle depuis longtemps, pourrait évidemment soulager le quartier évoqué dans l'interpellation citoyenne ainsi que le quartier de Calevoet, soumis à une forte pression démographique en raison du déploiement de plusieurs projets immobiliers.

M. l'Echevin Biermann répond que Plan communal de mobilité, établi en 2006, mentionnait déjà toute une série de pistes, dont la mise à jour a fait l'objet de discussions en 2014 lors de l'adoption du Plan d'action communal de stationnement (PACS), car le Collège considère la politique de stationnement comme un outil au service de la mobilité. Les représentants de Bruxelles-Mobilité actifs au sein du comité d'accompagnement ont signalé que la Région s'était investie dans le projet « Good Move », nouveau plan de mobilité à l'échelle régionale constituant en quelque sorte le plan Iris 3, et qu'il convenait dès lors d'attendre de nouvelles directives de la part de la Région. La commune d'Uccle participe activement à ce programme et envisage également d'autres options, telles que, par exemple, la création de pistes cyclables.

Pour ce qui concerne le quartier en tant que tel, les services communaux étudient actuellement l'instauration éventuelle du sens unique ainsi que l'instauration d'une zone 30. Le développement de zones 30 dans d'autres quartiers ucclois a déjà été évoquée dans le cadre du Bypad. La mise en place d'un sens unique s'avère particulièrement cruciale pour le carrefour entre la rue de l'Etoile et la rue des Myosotis, de manière à éviter qu'il ne soit obstrué par des véhicules volumineux souhaitant rejoindre la rue de Stalle. L'aménagement de la rue Edouard Michiels sera de toute façon conforme aux conclusions qui seront tirées de l'étude menée actuellement par les services techniques de la Voirie.

Vu que dans l'immédiat, il est nécessaire de réduire les difficultés de croisement, le Collège a sollicité la présence de la police au carrefour formé par les rues Edouard Michiels et des Myosotis afin d'éviter les blocages susceptibles d'être provoqués aux heures de pointe par de longs véhicules qui s'y engageraient de façon prématurée. La police a promis d'apporter son concours dès demain.

Il convient de tenir compte de la période considérée pour appréhender les nuisances générées par les déviations de bus et de trams induites par les travaux. En effet, la situation des chantiers en juillet et août n'est pas du tout comparable à celle du mois de septembre, caractérisée par un trafic beaucoup plus dense en raison de la rentrée scolaire. Cela signifie donc que la déviation d'une partie des voitures et des T-Bus par la chaussée de Saint-Job et la rue Basse, qui a été organisée durant l'été, n'est plus envisageable aujourd'hui parce que la chaussée de Saint-Job subit un blocage complet à cause, d'une part, de l'ampleur du chantier de la chaussée d'Alseberg à partir de la gare de Calevoet et, d'autre part, de la recrudescence du trafic aux abords du Lycée français depuis la rentrée scolaire. De plus, ce tronçon de la chaussée de Saint-Job fait partie de l'itinéraire habituel du bus 60. La concertation établie avec la police et les différents responsables de chantiers a confirmé que la baisse de fluidité de cet axe depuis le début du mois de septembre y rend impossible la déviation de T-Bus ou d'autres lignes régulières de bus.

M. l'Echevin Biermann rappelle que la commune souhaite ardemment la réalisation de la rue du Wagon. Ayant participé activement aux discussions menées avec la STIB sur le plan directeur bus, le Collège se réjouit d'apprendre que, grâce au soutien de la Ministre régionale de l'Environnement, Uccle sera la première commune à accueillir une ligne de bus électriques en Région bruxelloise. Il s'agit de la ligne 74, qui sera composée de bus de grand format et non de minibus, et dont le trajet passera par la rue du Wagon suite aux recommandations de la commune.

La création de la rue du Wagon constitue une des priorités de la Région et de la STIB dans le cadre du programme régional « Avanti ». Vu que la STIB a inclus ce projet dans son plan pluriannuel d'investissements, le financement de l'opération est établi. La STIB a chargé le bureau d'études « Espaces et Mobilité » de

présenter dans les prochains mois une première version du projet d'aménagement. Si cela s'avère nécessaire, la Région procédera à des expropriations via un arrêté du gouvernement.

La société De Lijn a signalé à M. l'Echevin Cools son refus de se séparer du dépôt situé chaussée de Drogenbos. M. l'Echevin Biermann reconnaît que c'eût été une belle opportunité si les circonstances avaient été plus favorables.

M. Goblet estime qu'une location temporaire du dépôt de la société De Lijn demeure possible, quoiqu'une acquisition en bonne et due forme eût sans doute été préférable.

Il n'est pas tout à fait convaincu par l'argument selon lequel il y aurait de nettes différences entre les déviations de l'été et celles du mois de septembre car le phénomène de saturation du trafic a pu être observé dans les deux cas, et ce d'autant plus que les itinéraires prévus pour ces déviations ne divergent que sur une distance de 320 mètres.

Il se réjouit de la présence policière qui sera assurée afin de fluidifier le trafic.

Rappelant que les bacs à fleurs installés en face du n° 26 de la rue Edouard Michiels ont été supprimés pour céder la place à un parking, M. Goblet considère qu'il serait utile de supprimer le parking pour permettre aux voitures de se ranger sur cet espace lors du passage des bus.

Il suggère qu'un contrôle devrait être opéré pour éviter le croisement entre les bus qui s'engagent dans la rue des Myosotis et les poids lourds qui descendent vers la rue de l'Etoile.